

RAPPORT DE PRESENTATION

1 - BUDGET « VILLE » 2020 - DECISION MODIFICATIVE N°1

La Décision Modificative n°1 s'élève à **1 910 722,34 €** tant en dépenses qu'en recettes.

La section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 712 345,00 €, dont 672 646,00 €, au titre du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Les chapitres de la section de fonctionnement sont abondés de la façon suivante :

		DÉPENSES	RECETTES
011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	173 901,00	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	-133 149,00	
014	ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	-57 322,00	
66	CHARGES FINANCIÈRES	24 100,00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	32 169,00	
023	VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	672 646,00	
013	ATTÉNUATIONS DE CHARGES		
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES		334 726,00
73	IMPÔTS ET TAXES		166 527,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		128 281,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		62 600,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		18 300,00
042	OPÉRATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		1 911,00
	TOTAL	712 345,00	712 345,00

1. Les dépenses de fonctionnement

Les crédits supplémentaires inscrits au **chapitre 011 - Charges à caractère général** - s'élèvent à **173 901,00 €**.

En lien avec la crise sanitaire, diverses économies sont réalisées dont :

- -13 000,00 € au titre des fournitures du Centre Municipal de Santé en raison d'une baisse de l'activité sur l'orthodontie
- -7 000,00 € sur le spectacle de fin d'année des écoles suite à une reconfiguration de l'évènement en raison de la crise sanitaire,
- -4 000,00 € sur les frais d'affranchissement,
- -8 215,00 € suite aux annulations des événements sur la commune,
- -9 055,00 € sur les frais de maintenance de l'informatique,
- -19 850,00 € sur les fournitures de jetables et de produits d'entretien de la restauration, surévaluées au moment du vote du Budget Primitif.

Parmi les nouvelles dépenses, on note principalement :

- Un complément de 85 900,00 € au titre du budget d'alimentation des restaurants communaux et des crèches,
- Un ajustement des dépenses d'entretien et de réparations qui se décomposent principalement comme suit :
 - 30 000,00 € pour des réparations en lien avec les commissions de sécurité et des travaux imprévus,
 - 17 640,00 € pour des réparations dans divers bâtiments,
 - 29 000,00 € pour des dépenses d'entretien de l'éclairage public,
 - 49 482,00 € de travaux de peintures dans les bâtiments de la Commune (initialement prévus en section d'investissement),
 - 23 663,00 € pour des travaux effectués par le Centre Technique Municipal.
- Les frais d'entretien du parc de véhicules de la Commune pour 18 000,00 €,
- Un ajustement de 9 792,00 € de « participation voirie et réseaux » pour deux opérations immobilières.

Le chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés - diminue de 133 149,00 €.

La diminution des charges de personnel est due aux nombreux postes vacants sur la Commune, en raison des difficultés de recrutement sur certains postes de cadres.

À noter aussi la diminution des frais de l'assurance statutaire de 22 389,00 €.

Le chapitre 014 - Atténuations de produits - diminue de 57 322,00 €.

A noter qu'à partir de cette année et pour la première fois, la Ville ne sera plus prélevée du Fonds de Péréquation des recettes fiscales Intercommunales et Communales (FPIC).

Concernant les amendes de Police, et contrairement à 2019, la Commune ne se verra pas prélever de somme en 2020. Les crédits prévus sont donc annulés.

Le chapitre 66 - Charges financières - s'élève à 24 100,00 €.

Ce chapitre prévoit les crédits nécessaires au paiement des intérêts courus suite au remboursement anticipé de l'emprunt contracté en 2011 auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations.

Le chapitre 67 - Charges exceptionnelles - s'élève à 32 169,00 €.

Ce chapitre intègre notamment :

- les remises gracieuses accordés par le Conseil Municipal à hauteur de 8 169,00 € à la Librairie du Chat Pitre et au restaurant Alfred and Co,
- une subvention exceptionnelle de 12 000,00 € en soutien aux victimes de l'explosion du port de Beyrouth au Liban le 4 août 2020,
- une subvention exceptionnelle de 12 000 € en soutien aux villages des Alpes-Maritimes sinistrés par la tempête Alex.

Le chapitre 023 - Virement à la section d'investissement - s'élève à 672 646,00 €.

2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 712 345,00 €.

Le **chapitre 70 - Produits des services** - présente une augmentation **334 726,00 €**.

Ce chapitre présente des ajustements en lien avec les encaissements constatés à ce jour, à savoir :

- -30 000,00 € au titre des produits du Centre Municipal de Santé (baisse de l'activité sur les prothèses dentaires et l'orthodontie),
- 8 000,00 € de recettes supplémentaires au titre de la régie publicitaire du PAV Infos,
- -20 000,00 € de baisse de recettes sur les horodateurs.

Lors de l'élaboration du Budget Primitif, les prévisions des recettes suivantes prenaient en compte une éventuelle fermeture des écoles et des crèches à la rentrée scolaire, elles sont donc ajustées, à la hausse, en conséquence :

- 237 000,00 € au titre des cantines,
- 23 000,00 € au titre des centres de loisirs,
- 83 000,00 pour les crèches,
- 14 000,00 pour les garderies.

Le **chapitre 73 - Impôts et taxes** - prévoit une augmentation des crédits à hauteur de **166 527,00 €** parmi lesquels :

- 70 527,00 € de rôles supplémentaires de taxe d'habitation,
- 100 000,00 € de complément sur les droits de mutation.

Le **chapitre 74 - Dotations, subventions et participations** - présente une augmentation de **128 281,00 €** dont :

- 30 175,00 € pour les crédits inscrits au titre des participations de la Caisse des Allocations Familiales, dans le cadre des prestations de service unique et de la prestation de service ordinaire,
- 54 000,00 € de subvention pour le CMS au titre de la perte d'activité suite à la crise sanitaire,
- 37 868,00 € de subvention de la CPAM pour le CMS,
- 20 000,00 € de subvention de l'État pour la mise en place du service minimum d'accueil lors des grèves de 2019.

Le **chapitre 75 - Autres produits de gestion courante présente** - une régularisation de **62 600,00 €** qui se décomposent comme suit :

- 2 000,00 € au titre des loyers et des remboursements de fluides perçus par la Ville sur son patrimoine,
- -9 400,00 € sur les loyers des salles municipales suite à l'annulation de toutes les festivités,
- 70 000,00 € de recette supplémentaire sur les marchés forains. Le budget avait pris en compte un période de fermeture des marchés plus longue.

Le **chapitre 77 - Produits exceptionnels** - est en augmentation de **18 300,00 €**.

Ce chapitre intègre le reversement par l'acheteur du terrain de l'EREA de la taxe foncière 2020.

Le **chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections** - s'élève à **1 911,00 €**.

La section d'investissement :

La section d'investissement enregistre une augmentation de 1 198 377,34 €.

Les chapitres de la section d'investissement sont abondés de la façon suivante :

		DÉPENSES	RECETTES
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	16 832,00	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEE	32 000,00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-152 024,66	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	-1 030 841,00	
040	OPÉRATION D'ORDRE ENTRE SECTION	1 911,00	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	2 330 500,00	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		- 75 000,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		266 154,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		-1 995 922,66
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		672 646,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		2 330 500,00
	TOTAL	1 910 722,34	1 910 722,34

1. Les dépenses d'investissement

Les **dépenses d'équipement** diminuent de -1 134 033,66 €.

Le **chapitre 20 - Immobilisations incorporelles** - prévoit l'inscription de **16 832,00 €** de crédits supplémentaires, qui se décomposent pour les principales dépenses, comme suit :

- 30 000,00 € pour la refonte du site internet de la Commune,
- 20 000,00 € pour les frais d'études et de maîtrise d'œuvre du Pavillon de Garde,
- 11 000,00 € pour l'acquisition de licences pour les serveurs.

Les opérations suivantes sont reportées à 2021 en raison de la crise sanitaire (manque d'effectifs dans les services) :

- -40 000,00 € pour le projet de portail famille,
- -14 500,00 € pour l'acquisition d'un logiciel de gestion du chômage

Le **chapitre 204 - Subventions d'équipement versées** - prévoit le versement d'une participation de **32 000 €** au Conseil départemental pour le financement de la première tranche de travaux du T Zen 3. Ce montant correspond à 10 % du montant total de la participation de la Commune qui s'élèvera à un total de 320 000,00 €.

Le **chapitre 21 - Immobilisations corporelles** - prévoit une diminution des dépenses d'investissement de **-152 024,66 €**.

Parmi les principaux investissements, sont à noter :

- 167 203,00 € pour des travaux de voirie,
- 110 600,00 € pour des travaux de rénovation sur l'éclairage public, la création de passage pour les personnes à mobilité réduite et la signalisation tricolore,
- 50 000,00 € pour des travaux sur la vidéosurveillance,
- 50 000,00 € pour l'acquisition d'ordinateurs pour la mise en place du télétravail,
- 30 000,00 € pour la rénovation de la chaudière de la crèche des Berceaux de l'Ourcq,
- 18 000,00 € de complément au budget de la rénovation du square de la Bibliothèque,
- 18 614,00 € pour la rénovation du réfectoire de l'école Fischer,
- 25 000,00 € de complément de budget pour les travaux d'extension de la cuisine de l'école Fischer,
- 20 000,00 € pour des travaux d'urgence,
- 20 000,00 € pour des travaux au PSR afin de lever les réserves avant la commission de sécurité,
- 14 160,00 € pour l'acquisition de barrières Vauban,
- 12 000,00 € en complément du budget pour l'acquisition de véhicules,
- 30 000,00 € pour la reprise de concessions funéraires.

Les opérations suivantes sont reportées à 2021 :

- -75 156,00 € pour le changement des horodateurs,
- -320 000,00 € pour l'acquisition du 68 avenue Pierre Brossolette,
- -45 000,00 € pour l'acquisition d'un camion pour le ramassage des dépôts sauvages,
- -200 000,00 € sur les travaux de remise aux normes du système de sécurité incendie de l'Espace des Arts.

Le chapitre 23 - Immobilisations en cours - diminue de 1 030 841,00 €. Ce chapitre prévoit notamment le report en 2021 des dépenses suivantes :

- -593 620,00 € sur les travaux d'extension de 6 classes de l'école Jean Macé au regard de l'avancement des travaux,
- -350 000,00 € pour les travaux de la place Carmontelle,
- -80 000,00 € pour les travaux de rénovation du Pavillon de Garde Nord.

La section d'investissement intègre au **chapitre 041 – opérations patrimoniales**, les écritures comptables liées à l'intégration dans le patrimoine de la Ville, des voiries et espaces publics de l'ilot canal rétrocédés par Séquano dans le cadre de la concession d'aménagement, pour un montant de **2 233 426,80 €**. S'agissant d'une opération d'ordre budgétaire, cette inscription est équilibrée en dépense et en recette.

Il est à noter qu'une quote-part de la participation versée par la Ville en 2015 et 2018 à Séquano, dans le cadre de la concession d'aménagement, est affectée à l'opération à hauteur de 700 000,00€.

2. Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement diminuent de **-1 804 768,66 €**.

Parmi les ajustements, sont à noter :

- l'inscription du produit des amendes de police de 266 154,00 € suite à la notification du montant par les services de l'État,
- une diminution de 75 000,00 € des produits de la taxe d'aménagement au regard des sommes encaissées jusqu'à présent.

S'agissant de l'emprunt, et afin d'équilibrer le Budget Primitif 2020, un emprunt d'un montant de 1 995 922,66 € a été budgété. Certaines dépenses prévues au budget devant être reportées, le recours à l'emprunt n'est plus nécessaire en 2020.

Le chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement - s'élève à 672 646,00 €.